## FORMULE 25A

## Loi sur les tribunaux judiciaires

## **RÉPONSE**

(titre)

## **RÉPONSE**

1.	Le demandeur reconnaît les allégations faites aux dispositions		de la défense.
2.	Le demandeur nie les allégations faites aux dispositions		de la défense.
3.	Le demandeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions		_de la défense.
4.	(Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent visée par la réponse à la défense.)		
(da	te)	(nom, adresse et numéro de téléphone du procureur du demandeur ou du demandeur)	

DESTINATAIRE : (nom et adresse du procureur du défendeur ou du défendeur)